



## Union européenne –

### Informations générales

- Priorités Présidence Autrichienne de l'UE
- Négociations sur le Brexit
- Discussions sur le compromis bulgare sur les règlements européens de coordination
- Eurobaromètre de printemps
- Un programme numérique pour l'UE
- Programme européen pour la recherche et l'innovation 2021-2027

## Actualité européenne de la protection sociale

### SANTÉ

- Préparation du Conseil EPSCO de juin
- Brochure sur les actions contre les menaces sanitaires transfrontières dans l'UE
- Appel à projets 2018 du programme santé de l'UE

## FAMILLE/JEUNESSE

- Directive Equilibre vie privée-vie professionnelle – COREPER
- Familles avec enfants dans l'UE

## EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Diminution des NEETS
- Taux de chômage en avril 2018

## CJUE

- Assurance maladie publique et privée slovaque – droit de la concurrence.

## Agenda

## Publications

## FOCUS : La confiance dans l'Europe : nouvelle forme de rareté ?

D'après un récent sondage *Eurobaromètre* publié le 14 juin 2018, la confiance dans l'UE est en hausse et a même atteint son niveau le plus élevé depuis l'automne 2010. Cette donnée peut sembler quelque peu paradoxale. Elle semble contredire le contexte tendu entre partenaires européens et la montée des forces politiques eurosceptiques. Que traduit cette apparente discordance entre l'appréciation positive de l'UE par les citoyens européens et la montée en puissance d'un discours anti-Bruxelles ?

Les consultations citoyennes, organisées dans toute l'Europe depuis avril et jusqu'à octobre 2018, devraient rapidement venir confirmer ou infirmer la confiance des citoyens dans l'UE. On peut s'interroger sur l'objectif de ces consultations à l'approche de la campagne électorale européenne de mai 2019 ... S'agit-il de glorifier l'UE en vue de l'échéance électorale ? La restitution européenne des travaux, prévue en décembre 2018, pourrait donner lieu à des propositions ambitieuses, inattendues et surtout concrètes.

Mais avant cette échéance, d'autres choix stratégiques, et non des moindres, devront être actés par les chefs d'Etats et de gouvernement réunis en Conseil les 28 et 29 juin prochain : la réforme du Système européen commun d'asile, la poursuite des discussions sur l'accord de retrait du Royaume-Uni et un sommet de la zone euro pour s'entendre sur la réforme ou non de l'Union économique et monétaire (UEM)...

Le discours fleuve de refondation de l'Europe du Président de la République française, prononcé au Parlement européen le 17 avril dernier, semble déjà loin... Le concept de souveraineté européenne brandi par Emmanuel Macron semble avoir provoqué peu d'émules parmi les voisins européens. En effet, *quid* des réformes de l'UEM ? Du budget de la zone euro ? De la création d'un Ministre des Finances de la zone euro ? Le Président français semble bien isolé, l'Allemagne n'ayant pas pris de position claire et une alliance offensive menée par le Premier ministre libéral néerlandais et composé majoritairement d'Etats scandinaves, nordiques et baltes s'est déjà clairement positionnée contre une quelconque réforme de l'UEM sans maîtrise du déficit et de la dette.

La marge de manœuvre française est étroite, d'autant plus que le conflit entre les partenaires CDU-CSU de la coalition allemande sur un autre sujet non moins stratégique, les flux migratoires et les réfugiés, est latent. En effet, la chancelière allemande est pressée par son allié bavarois, la CSU, à freiner les flux migratoires des réfugiés politiques, qui lui a laissé un délai de deux semaines pour trouver un compromis sous peine de chute de la coalition.

**2,7%**  
La croissance  
annuelle des  
coûts de la main-  
d'œuvre en UE 28  
(Eurostat)

**2,4%**  
La hausse du PIB  
en UE 28 par  
rapport au  
premier trimestre  
2017  
(Eurostat)

## Publication des priorités de la Présidence autrichienne du Conseil de l'UE.

Le 1er juillet 2018, l'Autriche prendra la Présidence tournante du Conseil de l'UE.

Les priorités de cette Présidence pour les six prochains mois viennent d'être publiées ainsi que le programme des événements qu'elle organisera.

Dans le domaine des politiques de l'emploi et des affaires sociales, un de ses éléments clefs portera sur les implications de la numérisation pour les entreprises et l'emploi mais aussi pour les systèmes de santé ainsi que les modèles sociaux. La soutenabilité des systèmes de protection sociale sera primordiale et un accent particulier sera mis sur les soins de santé.

La Présidence continuera de mener les travaux de négociation sur la proposition de directive sur des conditions de travail transparentes et prévisibles, sur les nouvelles lignes directrices pour l'emploi ou encore la révision des règles de coordination des systèmes de sécurité sociale et la proposition de Recommandation sur l'accès de tous les travailleurs à une protection sociale.

En matière de santé, la Présidence autrichienne souhaite contribuer à l'adoption de la Directive contre les risques cancérigènes, à l'élaboration d'une proposition de Recommandation sur la coopération contre les maladies à prévention vaccinale et travaillera à la présentation d'un rapport d'étape sur les négociations sur le Règlement sur l'évaluation des technologies de santé.

Elle s'est aussi engagée sur la conclusion des négociations sur l'Acte européen pour l'accessibilité.

*Pour plus d'informations, voir :* <https://www.eu2018.at/fr/agenda-priorities/programme.html>

## Poursuite des négociations sur le Brexit avant le Conseil européen de juin 2018.

À la suite des négociations qui se sont déroulées du 6 au 8 juin 2018, le négociateur en chef de l'UE a expliqué qu'un « certain nombre de sujets liés à l'accord de retrait » avaient progressé. Il a toutefois souligné le manque d'avancées dans les discussions sur la protection des données à caractère personnel des citoyens de l'Union européenne, les procédures d'infraction et les procédures administratives concernant le Royaume-Uni à la fin de la période de transition, par exemple en matière d'aide d'état. Au-delà de ces points, il reste, selon Michel Barnier, « deux sujets majeurs de divergence » : la gouvernance de l'accord de retrait ainsi que les questions liées à l'Irlande et l'Irlande du Nord. Ainsi, la [position publiée le 7 juin 2018 par le gouvernement britannique sur l'arrangement douanier UE-Irlande du Nord](#) a fait l'objet de discussions le deuxième jour des négociations. Enfin, la relation future de l'UE avec le Royaume-Uni a été abordée, le pays ayant manifesté son souhait de maintenir tous les bénéfices de la relation actuelle tout en sortant du marché intérieur et de l'union douanière. Sur ce dernier point, Michel Barnier a appelé « à une base de confiance (et) plus de réalisme sur ce qui est et ce qui sera

possible et sur ce qui ne l'est pas. » Les deux prochaines semaines seront cruciales pour obtenir des progrès avant le Conseil européen prévu les 28 et 29 juin 2018.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_STATEMENT-18-4105\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-18-4105_fr.htm)

## Discussions sur le compromis bulgare sur les règlements européens de coordination.

Le Comité des représentants permanents (Coreper) s'est réuni le 13 juin 2018 afin de discuter du projet d'orientation générale de la Présidence bulgare sur les textes de révision des règlements européens de coordination 883/2004 et 987/2009. La Présidence bulgare a demandé aux Etats membres de soutenir l'intégralité de la proposition. Un groupe de 7 Etats membres dont la Belgique et l'Allemagne s'opposent au compromis bulgare concernant les règles relatives aux prestations de chômage, qui prévoit notamment de passer de 3 à 1 mois la totalisation des périodes d'assurance ouvrant droit au versement d'indemnités chômage en cas de mobilité. Le Luxembourg a fait mention de la possibilité d'activer [l'article 48.2 TFUE](#) qui prévoit une suspension des travaux sur les textes pendant une durée limitée en cas d'atteinte à des aspects importants de son système de sécurité sociale. L'objectif visé par la Bulgarie est l'adoption par les ministres européens de l'emploi et des affaires sociales d'une orientation générale sur l'ensemble du texte le 21 juin en Conseil EPSCO.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/epsco/2018/06/21-22/>

## Eurobaromètre de printemps: croissance de la confiance dans l'UE et de l'optimisme dans l'avenir.

Selon le dernier *Eurobaromètre* publié le 14 juin 2018, la majorité des Européens sont optimistes dans l'avenir et estime que la situation économique est bonne. A noter également que la confiance attribuée à l'UE a cru et atteint son plus haut niveau depuis 2010 (40% des Européens ont une image positive de l'UE, confiance d'ailleurs supérieure à celle octroyée aux gouvernements ou parlements nationaux).

Selon les résultats du *Baromètre*, les libertés de mouvement des personnes, des biens et des services ainsi que la paix entre les Etats membres constituent les plus grandes réalisations de l'UE, alors que les questions de migration et de terrorisme font partie des premières préoccupations des Européens.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/Survey/getSurveyDetail/instruments/STANDARD/surveyKy/2180>

et, [http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-4148\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4148_fr.htm)

## Un programme numérique pour l'UE.

La Commission européenne a proposé, le 6 juin 2018, son tout premier programme numérique pour l'UE. Intitulé *Digital Europe*, il prévoit une enveloppe de 9,2 milliards d'euros afin de répondre aux défis dans cinq domaines spécifiques : le calcul à haute performance, avec une enveloppe de 2,7 milliards destinés à favoriser un recours plus large à cette technologie dans les secteurs des soins de santé, des énergies renouvelables ou encore de la cybersécurité ; l'intelligence artificielle (IA), avec 2,5 milliards d'euros censés permettre aux pouvoirs publics et aux entreprises un meilleur accès aux installations d'essai et d'expérimentation d'IA dans les États membres ainsi que la mise en place de « bibliothèques européennes » communes d'algorithmes qui seraient accessibles à tous, de plateformes ouvertes et d'espaces communs de données pour l'intelligence artificielle à disposition au sein de l'UE dans des pôles d'innovation numérique ; la cybersécurité et la confiance, avec une enveloppe de 2 milliards d'euros devant permettre notamment « le financement d'équipements et d'infrastructures de pointe en matière de cybersécurité, ainsi [que] le développement des compétences et des connaissances nécessaires » ; les compétences numériques, pour lesquelles 700 millions d'euros seraient débloqués pour financer des cours de formation à court et à long terme ainsi que des stages ; l'utilisation des technologies numériques dans tous les secteurs de l'économie et de la société, avec 1,3 milliards d'euros pour assurer la transformation numérique de l'administration publique et des services publics, notamment au travers de la mise en place de pôles d'innovation numérique, qui feront office de guichets uniques pour les entreprises.

Cette proposition de la Commission européenne doit encore faire l'objet d'une procédure d'adoption formelle par le Conseil et le Parlement européen.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-4043\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4043_fr.htm)

*et :* [http://europa.eu/rapid/press-release\\_SPEECH-18-4090\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-18-4090_en.htm)

## Programme européen pour la recherche et l'innovation 2021-2027.

Le 7 juin 2018, la Commission européenne a publié sa proposition de budget pour la recherche et l'innovation dans le cadre du prochain budget à long terme de l'UE (2021-2027). Le programme s'intitule Horizon Europe et se verrait octroyer le montant le plus important jamais accordé au programme de recherche et innovation de l'UE: 97,6 milliards d'euros. Horizon Europe introduirait un Conseil européen de l'innovation (CEI), qui jouerait le rôle de guichet unique pour favoriser l'accès au marché des innovations les plus prometteuses . Il prévoit également de nouvelles missions de recherche et d'innovation au niveau de l'UE portant sur des enjeux du quotidien tels que « la lutte contre le cancer, les transports non polluants ou la déplastification des océans ». Il entend « maximiser le potentiel d'innovation dans toute l'Union » en doublant l'aide aux Etats les plus en retard et en créant de nouvelles synergies avec les Fonds structurels et de cohésion. Le concept de « science ouverte » serait au cœur du mécanisme avec comme exigence

systematique un accès ouvert aux publications et aux données. Enfin, il propose une « nouvelle génération de partenariats européens et une collaboration accrue avec d'autres programmes de l'UE ».

Cette proposition de la Commission européenne doit encore faire l'objet d'une procédure d'adoption formelle par le Conseil et le Parlement européen.

*Pour plus d'informations, voir :*

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-18-4041\\_en.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-18-4041_en.htm)

## Santé

Préparation du Conseil EPSCO de juin : Futur de la santé dans l'UE et évaluation des technologies de santé.

En amont du [Conseil emploi, politique sociale, santé et consommateurs prévu le 22 juin 2018](#), le [Comité des représentants permanents du Conseil](#) (Coreper) a publié une note afin de préparer les débats politiques concernant l'avenir de la santé dans l'UE. La Présidence bulgare a quant à elle communiqué une note destinée à préparer les échanges de vues concernant la [proposition de règlement de la Commission européenne relative à l'évaluation des technologies de santé \(ETS\)](#).

Le débat sur le futur de la santé dans l'UE s'inscrit dans le cadre des négociations portant sur le cadre financier pluriannuel de l'UE, mais portera plus généralement sur la vision stratégique des Etats membres dans ce domaine. Sur la base des discussions préparatoires qui se sont tenues sous Présidence bulgare de l'UE lors de deux conférences (l'une sur des options afin de fournir de meilleurs médicaments pour tous, l'autre sur une alimentation saine pour les enfants), le Coreper insiste sur l'importance de la coopération européenne en matière de santé, notamment afin de trouver un équilibre entre la santé et le commerce, en tant qu'intermédiaire lorsque les intérêts publics et privés divergent. Le Coreper rappelle que la coopération en matière de santé a permis d'écarter des initiatives qui se seraient avérées contre-productives d'un point de vue de santé publique, telle que la normalisation des soins de santé proposée par l'organisme de normalisation CEN/CENELEC, mais aussi que ce soutien ne doit pas être interprété comme une volonté de transférer davantage de compétences à l'UE en la matière. Le Coreper invite ainsi les ministres à identifier des domaines pour lesquels la coopération représente une forte valeur ajoutée.

Concernant l'ETS, la Présidence rappelle les inquiétudes exprimées par le Bundestag allemand, le sénat français et la chambre des députés tchèque sous la forme d'avis motivés, ainsi que par le parlement et le sénat polonais sous la forme de contributions aux débats. Elle rappelle également les avis positifs des parlements irlandais et portugais, ainsi que du Conseil économique et social européen. Elle rappelle également les réserves exprimées au sein du Conseil par les différentes délégations à l'occasion des trois réunions organisées sur le sujet durant son mandat, concernant l'aspect obligatoire de l'utilisation des ETS communes, qui n'apparaît pas selon les Etats membres comme une solution aux défis identifiés par la Commission dans son étude d'impact, mais aussi concernant l'interdiction de dupliquer les évaluations au niveau national (article 8 de la proposition), les règles harmonisées (article 20-22) et la notification à la Commission des mesures nationales (article 34).

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9798-2018-INIT/en/pdf>

et : <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9805-2018-INIT/en/pdf>

## Publication d'une brochure sur les actions de lutte contre les menaces sanitaires transfrontières dans l'UE.

L'Agence exécutive européenne pour les consommateurs, la santé, l'agriculture et l'alimentation (Chafea) a publié une brochure intitulée *Menaces sanitaires 2008-2018 – actions financées par l'UE pour une meilleure préparation et coordination en cas de crise sanitaire*. Elle présente plusieurs actions qui ont fait l'objet d'un financement de l'UE dans le cadre de ses programmes santé et qui ont permis d'améliorer la sécurité sanitaire de l'UE, dans le cadre de la [décision européenne sur les menaces transfrontières graves pour la santé](#).

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/chafea/news/news593.html>

## Appel à projets 2018 du programme santé de l'UE.

La Commission européenne vient de lancer son nouvel appel à projets 2018 dans le cadre de son troisième programme d'action dans le domaine de la santé (2014-2020). Pour être éligibles, les candidats doivent proposer un projet innovant à forte valeur ajoutée pour les Européens, réunissant au moins trois partenaires, sur une période maximum de trois ans et s'inscrivant dans l'une des thématiques identifiées par le [plan de travail annuel du programme santé](#).

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/chafea/news/news591.html>

## Famille/Jeunesse

### Nouvelle proposition pour l'adoption par le Conseil EPSCO de la directive Equilibre vie privée-vie professionnelle.

Le 15 juin, le Comité des représentants permanents du Conseil ([Coreper](#)) a transmis au Conseil de l'UE une approche générale prévisionnelle à la proposition de directive de la Commission sur l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle des parents et des aidants, qui sera soumise à l'adoption des ministres européens de l'Emploi et des affaires sociales le 21 juin 2018.

Alors que la proposition de la Commission d'accorder 10 jours de congé de paternité est largement soutenue par les Etats membres, le montant de la compensation doit être laissé à l'appréciation de chaque Etat. Concernant le congé parental, les Etats membres soutiennent la proposition de la Commission pour un congé payé de 4 mois. En revanche, la durée de la période non-transférable entre parents n'a pas encore trouvé d'accord : si les Etats membres refusent la proposition de 4 mois non-transférables, la durée devrait être d'un mois ou de 2 selon les Etats membres. Un consensus se dégage néanmoins sur la nécessité de laisser aux Etats le choix du montant de la compensation qui sera accordée et la durée pendant laquelle les parents pourront faire usage de leur droit à congé parental. A noter, des discussions

sont encore à prévoir pour la réunion des ministres en EPSCO sur la conservation de la mention d'une rémunération « adéquate » pour ce congé.

Enfin, sur le congé des aidants, les Etats membres n'ont retenu aucune des propositions de la Commission (ndlr : 5 jours payés).

*Pour plus d'informations, voir :*

[https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/com-2017-253\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/initiatives/com-2017-253_en)  
et: <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-10055-2018-INIT/en/pdf>

## Familles nombreuses dans l'UE : Irlande versus Bulgarie.

Le 1er juin 2018, à l'occasion de la journée mondiale des Parents, Eurostat a publié une sélection d'indicateurs relatifs aux ménages avec enfants dans l'UE. Ils montrent qu'en 2017, un tiers des ménages européens étaient des ménages avec enfant, leur nombre étant le plus important en Irlande (40%), suivie par Chypre et la Pologne (37%). En Allemagne et en Finlande, ils ne représentent que 22% des ménages.

L'Irlande est également le pays qui comprend le plus de familles nombreuses (26% de familles de 3 enfants ou plus), suivie par la Belgique et la Finlande (19%) ainsi que la France (18%). A l'opposé, sous la barre des 10%, seuls 5% des ménages bulgares ont au moins 3 enfants. Le Portugal atteint 6% et l'Espagne ainsi que l'Italie, 8%.

Enfin, 15% des familles européennes étaient des familles monoparentales : leur plus grand nombre se situe au Danemark (30%) contre 6% en Croatie, taux le plus bas parmi les Etats de l'UE.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/EDN-20180601-1?inheritRedirect=true&redirect=%2Feurostat%2Fnews%2Fwhats-new>

## Emploi et affaires sociales

### Diminution du nombre de NEETS dans l'UE.

Selon les données recueillies par l'office européen de statistique Eurostat, en 2017, 40,4% des personnes âgées entre 18 et 24 ans déclaraient suivre des études, 27,4% avaient un emploi et 17,8% étaient en formation alternant études et emploi. Dès lors, 14,3% des jeunes ne suivaient pas d'études et n'étaient ni en emploi ni en formation (les NEETS). Ce taux est en réduction constante depuis 2012 où il avait atteint 17,2%.

Mais ces chiffres varient selon les Etats membres : l'Italie compte par exemple 25,7% de NEETS alors qu'ils sont 5,3% aux Pays-Bas.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/-/DDN-20180615-1?inheritRedirect=true&redirect=%2Feurostat%2F>



## Taux de chômage toujours en baisse dans la zone euro.

Selon les dernières données Eurostat, le taux de chômage dans la zone euro s'est établi à 8,5% en avril 2018, en baisse par rapport au taux de 8,6% en mars 2018 et de 9,2% en avril 2017. Il s'agit du taux le plus faible enregistré dans la zone euro depuis décembre 2008. Dans l'UE28, le taux de chômage s'est établi à 7,1% en avril 2018, stable par rapport à mars 2018 et en baisse par rapport au taux de 7,8% d'avril 2017. Ce taux reste le plus faible enregistré dans l'UE28 depuis septembre 2008.

Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles en avril 2018 ont été enregistrés en République tchèque (2,2%), à Malte (3,0%) et en Allemagne (3,4%). Les taux de chômage les plus élevés ont quant à eux été relevés en Grèce (20,8% en février 2018) et en Espagne (15,9%). Sur un an, le taux de chômage a baissé dans tous les États membres, sauf en Italie où il est resté stable et en Estonie où il a augmenté (de 5,3% à 5,6% entre mars 2017 et mars 2018). Les baisses les plus marquées ont été observées à Chypre (de 11,7% à 8,6%), en Croatie (de 11,5% à 9,1%) et au Portugal (de 9,5% à 7,4%). En avril 2018, le taux de chômage aux États-Unis s'est établi à 3,9%, en baisse par rapport au taux de 4,1% en mars 2018 et de 4,4% en avril 2017.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8939942/3-31052018-AP-FR.pdf/724078a6-a42c-41a4-b796-53402b759eb0>

## CJUE

### Assurance maladie publique et privée slovaque – droit de la concurrence.

Le 5 février 2018, le Tribunal de la Cour européenne de justice a rendu son arrêt dans l'affaire T-216/15 qui oppose la Commission européenne et la Slovaquie à des compagnies d'assurance maladie privées slovaques. En l'espèce, la requérante, une compagnie d'assurance slovaque, a déposé une plainte auprès de la Commission européenne concernant le soutien financier (augmentation de capital, reprise de dette...) de l'État slovaque à deux organismes d'assurance maladie publics. La société a fait valoir qu'il s'agissait d'une aide d'État. La Commission européenne a estimé que les mesures en question ne constituent pas une aide d'État : l'activité d'assurance maladie obligatoire ne constitue pas une activité économique et les établissements publics ne sont pas soumis au droit de la concurrence, notamment en vertu de l'article 107 du TFUE. Le Tribunal a estimé que les critères développés par la jurisprudence de l'UE pour inclure des activités de gestion de la sécurité sociale dans le champ du droit de la concurrence ne sont pas remplis en l'espèce.

Selon la Cour, pour exclure toute activité économique, le but social de l'organisation doit être associé à l'application du principe de solidarité et à un contrôle de l'État. Parmi le faisceau d'indices qui peuvent être pris en compte, la jurisprudence comprend le caractère obligatoire de l'affiliation, l'absence de lien direct entre le

montant des cotisations payées et celui des prestations versées, le caractère légal desdites cotisations et prestations.

Dans le cas du système d'assurance maladie slovaque, la Cour a considéré qu'étant donné que la loi slovaque permet aux sociétés d'assurance maladie de réaliser, d'utiliser et de distribuer des bénéfices et, d'autre part, de se faire une certaine concurrence en matière de qualité et d'offre de services, l'activité de fourniture d'assurance maladie obligatoire présente un caractère économique. Les entités publiques doivent être par conséquent qualifiées d'entreprises. La décision de la Commission est annulée.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=199045&pageIndex=0&doclang=FR&mode=lst&dir=&occ=first&part=1&cid=479469>

## A venir

26 juin 2018, Bruxelles – Cercle des Délégués Permanents Français (CDPF) : « La directive travailleurs détachés : première pierre de l'Europe sociale »

Élisabeth Morin-Chartier, députée européenne (PPE/ex-LR) présentera au CDPF le 26 juin 2018 les résultats des négociations en trilogue de la directive modifiée sur le détachement des travailleurs. Elle était co-rapporteuse du texte à la Commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen.

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://cdpf-asso.eu/>

3 juillet 2018, Varsovie – Séminaire MoveS: détachement des travailleurs et principe d'égalité de traitement du Règlement 1612/68.

Le réseau MoveS (Liberté de circulation et coordination de la sécurité sociale) organise, en collaboration avec son expert national polonais Gertruda Uścińska, un séminaire qui traitera des enjeux pratiques liés au détachement des travailleurs via la présentation de cas d'études et des dispositions relatives à la coopération administratives, ainsi que des procédures liées au détachement. Une seconde partie de la conférence sera consacrée au principe de l'égalité de traitement et au développement de son utilisation via les concepts d'« obstacle », d'« avantage social » et de « discrimination indirecte ».

*Pour plus d'informations, voir :*

<http://ec.europa.eu/social/BlobServlet?docId=19532&langId=en>

5 juillet 2018, Bruxelles – Réseau européen contre la pauvreté: protection sociale pour tous! Comment le socle européen et les ODD peuvent permettre de construire des systèmes sociaux plus forts ?

Organisée par EAPN, cette conférence sera l'occasion d'échanger sur les enjeux liés à la mise en œuvre du Chapitre 3 du Socle européen des droits sociaux sur l'accès à la protection sociale et les droits sociaux : que signifie « une protection sociale pour tous », comment garantir une protection de tous contre tous les risques sociaux, comment garantir une redistribution juste des ressources, quelle définition des systèmes de protection sociale, notamment au regard des Objectifs de développement durable (ODD) ?

La rencontre sera l'opportunité de débattre de ces enjeux et des bonnes pratiques nationales.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.eapn.eu/20132-2/>

Nicolas-Jean Brehon, « Budget de l'Union européenne : quel compromis possible entre la France et l'Allemagne ? », *Questions d'Europe*, n°476 Fondation Robert Schuman, 11 juin 2018, 17 p.

Dans ce dernier numéro de *Questions d'Europe*, Nicolas-Jean Brehon, économiste, spécialiste en finances communautaires, fait le point sur la négociation en cours du Cadre financier pluriannuel (CFP) qui devrait durer près de 2 ans. Il revient sur les liens forts et le soutien passé de l'Allemagne et du Royaume-Uni dans la conduite des négociations sur les montants du budget de l'UE. Selon l'auteur, l'Allemagne perd son meilleur allié budgétaire et la France ainsi que l'Allemagne seront en première ligne dans cette négociation, qui pourrait être la plus difficile de l'histoire budgétaire de l'Union européenne. Dans ce contexte clivé, l'Allemagne et la France pourraient apparaître comme les conciliateurs des extrêmes et initier une solution médiane entre les partisans d'une Union réduite, avec un budget réduit et d'autre, comme la Pologne, qui souhaite la fixation d'un budget élevé pour les principales rubriques budgétaires. L'auteur perçoit finalement, pour la première fois depuis 25 ans, une vraie possibilité, sinon une quasi-certitude, d'aller au-delà du plafond des contributions nationales abondant le budget de l'UE, soit 1% du Revenu National Brut (RNB), au prix de tensions fortes entre Etats membres.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.robert-schuman.eu/fr/doc/questions-d-europe/qs-476-fr.pdf>

Enrique Fernández-Macías, *Automation, Digitalisation and Platforms: Implications for Work and Employment*, Eurofound, 24 May 2018, 34 p.

Cette étude s'intéresse aux changements impliqués par les avancées technologiques dans le contexte de la révolution numérique sur le monde du travail et l'emploi. Elle retrace un historique de la révolution numérique jusqu'à nos jours, placées dans le contexte d'autres périodes d'importantes avancées technologiques, en analysant comment les changements technologiques interagissent avec les changements institutionnels. Elle analyse ensuite les caractéristiques de l'économie numérique, qui transforment les processus dans les secteurs de la production industrielle, du commerce et des services sociaux : la flexibilité accrue de la production, la mise à disposition importante de l'information, l'absence de coûts marginaux et les effets de réseau. Enfin, l'auteur s'intéresse aux impacts de ces transformations sur le monde du travail et de l'emploi, qui s'articulent autour de trois vecteurs de changement : l'automatisation du travail, la numérisation des processus et la coordination par des plateformes de travail.

*Pour plus d'informations, voir :*

<https://www.eurofound.europa.eu/publications/report/2018/automation-digitalisation-and-platforms-implications-for-work-and-employment>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, du régime agricole et les travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAMTS), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), la caisse nationale déléguée à la sécurité sociale des travailleurs indépendants, ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) et le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).

